

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS SISTERONAIIS-BUECH DU 14 FEVRIER 2008 A LAZER

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport d'activités, bilan financier 2007 & orientations budgétaires 2008
2. Fonctionnement de l'Association en attendant les nouvelles équipes
3. Etat d'avancement des dossiers Pays
4. Bilan des actions touristiques accompagnées par le Pays en 2007 et les perspectives pour 2008-2009

1. Rapport d'activités, bilan financier 2007 & orientations budgétaires 2008 :

o Rapport d'activités 2007 :

Bruno LAGIER présente les grandes lignes du rapport d'activités pour l'année 2007 qui sera soumis lors de l'Assemblée Générale du Pays. Celui-ci abordera :

- Le renforcement de l'équipe technique en 2007.
- L'évaluation du contrat de territoire, l'écriture de la convention territoriale cadre avec l'Etat et la préparation des avenants financiers.
- Le suivi du LEADER+ et la préparation de la candidature LEADER 2007-2013.
- Les autres actions du Pays :
 - La mise en œuvre et l'accompagnement des programmes Territoires Numériques (PAPIP, site Internet...) et Boucles Locales Alternatives.
 - La mise en œuvre du plan d'actions touristiques (magazine, site Internet tourisme).
 - L'accompagnement à la mise en œuvre du Pôle d'Excellence Rurale « un itinéraire interactif dans le Pays Sisteronais Buëch » et l'engagement de l'étude pour la création de l'itinéraire.
 - Le lancement de l'étude foncière.
 - L'animation du Conseil de Développement et la mise en œuvre du plan d'actions 2007 (Fête du Pays, journée eau, commissions thématiques...).
 - La communication à travers la réalisation d'un numéro de la gazette, la participation à la foire expo de Sisteron, et les travaux pour le site Internet.

- o M. Jean-François DUMANOIS, trésorier de l'association présente le compte de résultat et le bilan financier 2007 (*cf. compte de résultat et bilan*)

L'association bénéficie d'un report à nouveau important au début d'année 2007 d'un montant de 273 060 Euros. Cet excédent a suscité des questionnements de la part de nos partenaires sur les comptes de l'association. Que les comptes soient excédentaires, c'est signe d'une bonne santé de l'association mais cela pourrait poser des problèmes sur les demandes de subventions notamment pour l'animation. Les montants accordés pourraient être recalculés à la baisse. Nous n'avons pas plus d'informations à ce jour.

La Région nous a demandé de lui transférer le grand livre de compte avec les documents comptables de l'année 2006, pour traiter le versement des soldes des subventions 2006 pour l'animation du Pays (12 000 Euros) et l'animation du Conseil de Développement (7 500 Euros). Il est possible que ce solde ne soit pas versé car notre résultat 2006 était créditeur de 56 837 Euros.

Afin d'être en règle avec la loi en plus d'un comptable l'association doit se doter d'un commissaire aux comptes qui sera chargé de contrôler les documents comptables. C'est obligatoire car le Pays perçoit plus de 153 000 € de subventions par an.

Nous avons pris contact avec un commissaire au compte à Manosque, il doit nous appeler le Lundi 18 février 2008.

Compte de résultat 2007

Les dépenses (charges d'exploitation) pour l'année 2007 s'élèvent à **384 417 €** soit :

- ✚ Les charges externes (études, projets, équipements, fournitures, frais de communication, déplacements...) 177 084€
- ✚ Taxes apprentissage 547€
- ✚ Salaires et traitements 70 848 €
- ✚ Charges sociales 26 719 €
- ✚ Dotations aux amortissements (matériel informatique) 2 782 €
- ✚ Autres charges exceptionnelles, 225 €
- ✚ Le montant des **engagements à réaliser** (études et projets en cours de réalisation : études PER et Foncières, réalisation des sites Internet) est de **106 212 €**.

Le montant des recettes (produits exploitation) est de 340 879 € de subventions.

- ✚ Subventions d'exploitations (animation, études, projets) **284 401€** dont **141 486€ de subventions à recevoir**
- ✚ Cotisations des membres **42 317€**. Elles se composent : de la cotisation de 1€/hab pour l'animation du Pays 26 223 €, tous les membres ont payé ; des cotisations tourisme 0,55€/hab. (total 14 423 €) la cotisation de la Communauté de Communes de Ribiers Val de Méouge n'a pas été payée environ 1 004 € ; Dans le cadre du projet des Points d'Accès Publics à Internet (PAPI) une participation de 418€ a été demandée aux 8 bénéficiaires du dispositif, ce paiement s'effectue en deux fois 209€/an, soit un montant pour 2007 de 1 671 € pour les 8 points.
- ✚ Autre : 2 014 € il s'agit des frais du copieur partagés avec la communauté de communes du Sisteronais et de Repas facturés pour la journée sur l'eau organisée en novembre à Lagrand.
- ✚ Le transfert de charges pour le temps passé par Karine TOCON MANUEL pour l'animation du Conseil de Développement 10 961€
- ✚ Autres produits exceptionnels (produits financiers, produits exceptionnels) 1 186 €

Au 31 décembre 2007, le solde est **déficitaire de 43 538€**. Il faut le déduire du report à nouveau de 2006 de 273 060€. **Ainsi le report à nouveau pour l'année 2007 est de 229 522€ (fond de roulement) voir Bilan 2007**

Au regard du bilan financier 2007, il est proposé que la cotisation des membres soit maintenue à 1€ par habitant. Celui-ci sera soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du Pays (**PV n° 2008/1CA/1**).

Par ailleurs, pour la candidature LEADER, le Pays avait obtenu une subvention pour la réalisation de la candidature par un prestataire extérieur. Or cette étude ayant été conduite en interne les dépenses nécessaires à celle-ci ont été financées dans le cadre des crédits d'animation 2007 du Pays. Il est proposé de rembourser cette subvention à la Région.

☞ Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de rembourser cette aide versée automatiquement à la signature de l'arrêté soit 10 000€ et de ne pas demander le solde (PV n° 2008/ICA/2).

Débat d'orientation budgétaire 2008

Pour l'année 2008, le budget prévisionnel est équilibré. Il prévoit un montant de dépenses/recettes de 390 339€ réparti comme suit pour les dépenses

- ✚ Charges externes 133 595 €uros
- ✚ Taxes 600€uros
- ✚ Salaires et traitements 90 000 €uros.
- ✚ Charges sociales 48 000 €uros
- ✚ Provision pour risque 60 000 €uros
- ✚ Dépenses imprévues 54 050 €uros

Les recettes se répartissent comme suit :

- ✚ Subventions d'exploitations 110 000 €uros
- ✚ Cotisations des membres 42 317 €uros
- ✚ Autres 2000€uros
- ✚ Transfert de charges conseil de développement 6 500 €uros
- ✚ Le report à nouveau de 2007 d'un montant de 229 522€uros

Suite à cette présentation, une discussion a eu lieu quant à la ventilation potentielle d'une partie de la ligne relative aux dépenses imprévues (augmentation des charges externes, provision pour charges...). Il est décidé de modifier les écritures en ajoutant une ligne « Provision pour charges » d'un montant de 46 050€uros et de laisser 8 000€uros de dépenses imprévues.

☞ Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité la modification du budget prévisionnel en ajoutant une ligne « Provision pour charges » d'un montant de 46 050€uros et de laisser 8 000€uros de dépenses imprévues (PV n° 2008/ICA/3).

☞ Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale un montant de 0.55€uros/Hab pour l'appel de fonds tourisme 2008 aux EPCI (PV n° 2008/ICA/4).

☞ Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que le rapport d'activités, le bilan financier 2007 et les orientations budgétaires 2008 seront soumis à de l'Assemblée Générale du Pays (PV n° 2008/ICA/5).

Celle-ci sera fixée après les prochaines élections.

2. Fonctionnement de l'Association en attendant les nouvelles équipes

Dans un souci de continuité et du bon déroulement des actions du Pays, il est décidé que l'actuel exécutif assurera ses responsabilités jusqu'à la mise en place de la nouvelle équipe. En cas de besoin il pourra se réunir pour valider des réalisations en cours dont les échéances seront en avril et mai. Notamment pour le suivi du magazine touristique, de la fête du Pays, et de la foire expo de Gap.

3. Etat d'avancement des dossiers Pays :

- Organisation de la foire expo de Gap :

Dans la continuité de la réunion du 12 février dernier, le Conseil d'Administration souhaite qu'une nouvelle réunion pour l'organisation de notre participation à la foire expo de GAP puisse avoir lieu avec tous les partenaires pouvant être intéressés. En effet, cet évènementiel doit nous

permettre de présenter notre potentiel de développement économique et également de conforter l'image du territoire. De ce fait, le Pays doit rechercher des partenaires potentiels dont on pourra faire la promotion lors de notre présence à Gap.

○ Mise en œuvre de la convention cadre territoriale :

Des difficultés sont apparues concernant l'inscription des projets à cette convention lors de la négociation du premier avenant financier avec l'Etat. En effet, les critères de sélection des dossiers sont stricts et des efforts doivent être entrepris dans la rédaction des intitulés des dossiers et de leur contenu. Sont privilégiés les dossiers structurants ayant une approche « supra » intercommunale.

Il est souligné que la Région et les deux Départements sont toujours en préparation leur stratégie pour la politique Pays.

○ Mise en ligne du site Internet-Extranet administratif du Pays :

☞ **Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de valider le principe de sa mise en ligne (PV n° 2008/1CA/6).**

Celle-ci sera accompagnée d'une communication presse. Christian BRUN souligne que le Dauphiné présente un site par semaine et qu'il serait opportun de se rapprocher d'eux. Vous pouvez vous connecter au site de travail en tapant l'adresse suivante : <http://sisteron.ic-s.org/web>
Une formation à la gestion de cet outil sera réalisée auprès des techniciens du Pays et des EPCI.

○ Gestion des fonds européens :

➤ LEADER :

Pour information le calendrier de décisions de cet appel à candidature :

- Auditions techniques : les 19 & 20 mars 2008
- Comité de sélection : le 31 mars 2008
- Réponse officielle avant le 11 avril 2008

A priori, 11 candidatures ont été déposées.

➤ FEADER :

L'Etat souhaite que le Pays fixe des critères, et émette un avis d'opportunité pour les dossiers de certaines mesures de l'axe 3 concernant son territoire. Il est proposé que le Pays ne « bloque » pas les dossiers des porteurs de projet, en attendant que l'Etat nous fournisse ces critères.

☞ **Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'attendre les critères de l'Etat pour émettre un avis d'opportunité sur les dossiers financés dans le cadre du FEADER, et prévoit, en attendant, d'émettre un avis favorable à tous les dossiers soumis à l'avis du Pays dans ce cadre (PV n° 2008/1CA/7).**

➤ INTERREG :

Dans le cadre de la recherche de nouvelles sources de financements (de projets), il a été fait une rapide présentation du programme de coopération INTERREG IV A : ALCOTRA 2007-2013. Depuis les potentialités financières, jusqu'aux formes de projets, il a été question des potentialités concrètes pour le Sisteronais-Buëch de s'engager dans une telle démarche.

Avec près de 149 millions d'euros en jeu dans l'enveloppe FEDER (représentant 75% de la part publique du projet), et la possibilité de présenter des projets de plus de 2 millions d'euros par territoire, INTERREG s'annonce comme une opportunité non négligeable. Un point a été particulièrement attaché sur les dimensions du programme, à savoir :

- la coopération,
- la dimension filière, large et durable,

- la notion transfrontalière,
- la nécessité de voir les choses en grand...

Au regard des informations connues à ce jour, il a été choisi de mettre en place au Pays une « cellule Europe », dans le but d'assister les acteurs locaux dans la recherche de crédits. Ainsi, il est demandé de poursuivre le travail de veille en ce sens afin de permettre l'émergence de projets de coopération bénéficiant au territoire du Sisteronais-Buëch.

- o Suivi de l'étude de stratégie foncière du Pays :

Le cabinet d'études a rencontré le Conseil de Développement et les 9 EPCI, il doit transmettre le diagnostic dans le courant de la semaine prochaine. Ceci correspondra au terme de la première phase.

Au regard des difficultés pour combiner les attentes locales avec celles des partenaires, il est proposé que le Pays négocie avec le cabinet d'études la réalisation d'outils méthodologiques d'aides à la décision en direction des élus du territoire en lieu et place de la mise en œuvre d'une stratégie pour les secteurs à enjeux. Cette proposition des élus sera soumise pour avis aux partenaires co-financeurs de l'étude (Etablissement Public Foncier Régional et Région PACA).

☞ **Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité le principe de réaliser, à travers l'étude de stratégie foncière, des outils méthodologiques d'aide à la décision pour les collectivités (PV n° 2008/1CA/8).**

- o Animation du Conseil de Développement :

Après une brève présentation des futures actions du Conseil de Développement, Jean-Luc LAMI a rappelé l'importance pour le Pays d'être présent dans les instances de concertation des Conseils de Développement. A titre d'exemple, sa participation lors du dernier comité de concertation lui a permis de mettre en avant le rôle de notre Conseil de Développement dans la candidature du Pays au programme LEADER. Il souligne également le fait que notre Conseil de Développement est le seul à ne pas avoir de voix délibérative au Conseil d'Administration au grand étonnement des partenaires. Pour y remédier, les membres du Conseil d'Administration proposent que le représentant du Conseil de Développement puisse avoir une voix délibérative, et présenteront une modification des statuts lors d'une prochaine Assemblée Générale extraordinaire du Pays.

☞ **Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité pour que le Président du Conseil de développement puisse avoir une voix délibérative au sein du Conseil d'Administration (PV n° 2008/1CA/9).**

Concernant la fête du Pays, une réunion relative à son organisation aura lieu le 4 mars 2008 en présence des partenaires potentiels (OT, collectivités, associations...).

- o Suivi du Pôle d'Excellence Rurale :

Bruno LAGIER rappelle que l'étude est en cours, et qu'elle devrait être terminée pour juillet 2008.

Pour information :

Une réunion technique aura lieu début mars (avec les OT, les EPCI...) concernant les scénarii proposés. Un COPIL devra être réuni suite à la nomination du nouvel exécutif du Pays pour valider ces scénarii, et ce afin que le Pays puisse faire le montage du dossier de demande de subvention pour « l'itinéraire interactif » auprès des partenaires avant la fin du mois de juin 2008.

18H30 : ACCUEIL DES PRESIDENTS D'OFFICE DE TOURISME DU SISTERONAIIS BUËCH

4. Bilan des actions touristiques accompagnées par le Pays en 2007 et les perspectives pour 2008-2009

- Réalisation du magazine touristique 2007 :

Il est rappelé que celui-ci a été édité à 30 000 exemplaires et diffusé par le réseau des offices de tourisme.

Le coût du magazine 2007

MAGAZINE TOURISTIQUE		
Financeurs	Dépenses/recettes	part (%)
CG05	900 €	9
Autofinancement (apport EPCI)	8 717 €	91
TOTAL	9 617 €	100

- Le site Internet tourisme « La Provence des montagnes » :

Il est rappelé que celui-ci sera disponible pour la période estivale 2008 (début mai).

☞ Le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité les orientations graphiques prises en comité technique (PV n° 2008/ICA/10).

☞ Le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité l'achat de photos libres de droit pour intégration dans le site et les autres supports de communication pour un montant de 1 794 € TTC (PV n° 2008/ICA/11).

Le coût du site internet

SITE INTERNET PAYS		
Financeurs	Dépenses/recettes prévisionnelles	Part (%)
Région	11 648 €	30
Europe	19 414 €	50
Autofinancement EPCI	7 765 €	20
TOTAL	38 827 €	100

Il est rappelé que :

- « Alpes Provençales » (nom envisagé initialement) est propriété de l'ADT04, et que nous n'avons pas été autorisés à l'utiliser.
- Il y avait urgence à trancher sur une « appellation touristique », compte tenu des délais qui sont impartis pour la réalisation du site (mai 2008). En effet, le non-respect de ceux-ci entraînerait la perte des subventions relatives à ce projet.

- 2^{ème} édition du magazine en 2008 :

☞ **Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de déposer une demande de subvention pour la réalisation du magazine (PV n° 2008/ICA/12).**

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation externe	15 000 €	Région PACA	12 000 € (80%)
		Conseil Général 04	
		Conseil Général 05	
		Autofinancement	3 000 € (20%)
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

La Région a précisé que cette subvention ne pourrait pas être reconduite chaque année.

Choix du prestataire pour la réalisation du magazine 2008

Après une analyse des offres (voir ci-jointe) avec les représentants des offices de tourisme, le Conseil d'Administration du Pays décide de confier la réalisation de l'édition 2008 du magazine aux prestataires Infocolor-Agnès BRAISAZ pour un montant de 9 553.70 €uros. La commande initiale va être modifiée afin d'intégrer des focus en anglais ou une version anglaise (en fonction des besoins).

☞ **Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de confier la réalisation à Infocolor-Agnès BRAISAZ pour un montant de 9 553.70 €uros (PV n° 2008/ICA/13).**

- Le document d'appel touristique en 2008 :

☞ **Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de déposer une demande de subvention pour la réalisation d'un document d'appel touristique « La Provence des Montagnes » (PV n° 2008/ICA/14).**

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation externe	15 000 €	Région PACA	12 000 € (80%)
		Conseil Général 04	
		Conseil Général 05	
		Autofinancement	3 000 € (20%)
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

La Région a précisé que cette subvention ne pourrait pas être reconduite chaque année.

Celui-ci sera à destination des professionnels (tours opérateurs, presse...) et sera utilisé notamment dans les salons. A ce jour, il est envisagé d'en réaliser des déclinaisons en 4 langues (anglais, italien, néerlandais et allemand comme sur le site internet « la Provence des Montagnes »).

- La structuration des acteurs :

Un conventionnement est en cours de préparation entre le Pays et les offices de tourisme du territoire ainsi que l'office de Veynes. Cela permettra une formalisation de la démarche engagée suite à l'étude de positionnement touristique. Le principe de la création d'une commission tourisme a même été évoqué. Toutefois, il est rappelé que cette instance, si elle est créée, ne sera

pas décisionnaire. En effet, la participation financière du Pays ne peut être engagée que par les instances de décision du Pays. Cette commission pourrait fonctionner comme une commission de conseil communautaire.

☞ **Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité le principe de la préparation d'une convention entre le Pays et les offices de tourisme du territoire (PV n° 2008/ICA/15).**

Etaient présents :

Les membres du Conseil d'Administration :

Monsieur Bruno LAGIER, Président du Pays Sisteronais-Buëch et Maire de Barret sur Méouge
Madame Evelyne FAURE, Maire de Claret
Madame Sabine FERRARI, Représentante de la Communauté de Communes du Jabron, Maire de Curel
Madame Annick LECOCQ, représentante de la Communauté de Communes du Laragnais
Madame Henriette MARTINEZ, Députée-Maire de Laragne et Présidente de la Communauté de Communes du Laragnais
Madame Michèle ZIMMER, Maire de Bellaffaire
Monsieur Christian BRUN, Maire du Bersac
Monsieur Philippe CURTI, Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais
Monsieur Jean-François DUMANOIS, Président de la Communauté de Communes du Haut-Buëch
Monsieur Gérard MAGAUD, Maire de Gigors
Monsieur Jean-Luc LAMI, Conseil de Développement

Les techniciens :

Madame Karine TOCON-MANUEL, Directrice du Pays Sisteronais-Buëch
Monsieur Thibaut ELAPHOS, Chargé de mission au Pays Sisteronais-Buëch
Monsieur Benjamin TOCON, Chargé de mission au Pays Sisteronais-Buëch

Les représentants des Offices de Tourisme (présents pour la 2^{ème} partie de la réunion) :

Madame Hélène BERTHIER, coordinatrice OTIB
Madame Dominique GIRAUD, Présidente d'OT du Serrois
Monsieur Patrick CHAIX, Président de l'OT du Laragnais et de Ribiers-Val de Méouge
Monsieur Alain ESCLANGON, Président de l'OIT de Sisteron
Monsieur Yannick GAST, Président de l'OT du Haut-Buëch & de Buëch.com
Monsieur Daniel GUERASSIMENKO, Directeur de l'OIT de la Motte-Turriers
Monsieur Marc MICHEL, OTIB
Monsieur Jean-Louis PELLOUX, Communauté de Communes des 2 Buëchs,
Monsieur Jean-Pierre REY, Président de l'OT du Veynois

Etaient excusés :

Monsieur Daniel SPAGNOU, Député-Maire de Sisteron et Président de la Communauté de Communes du Sisteronais
Monsieur Jean-Pierre BOIVIN, Maire d'Aspres sur Buëch
Monsieur Marcel CLEMENT, Maire de la Motte du Caire, Conseiller Général du Canton de la Motte, Président du SIVOM de la Motte-Turriers
Monsieur Robert GAY, Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais
Monsieur Gilbert NANDI, Président de la Communauté de Communes du Serrois
Monsieur Jean Louis REY, Président de la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie
Monsieur Michel ROY, Conseil Général du canton de Serres
Monsieur Gérard TENOUX, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule
Monsieur Pierre-Yves VADOT, Conseiller Général du Canton de Noyers sur Jabron
Madame Laurence BERMOND, Directrice de la Communauté de Communes du Serrois

Les techniciens excusés :

Mademoiselle Karine ESMIEU, Technicienne de la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie
Madame Stéphanie BABEL, Technicienne de la Communauté de Communes du Laragnais
Mademoiselle Sophie SEILHES, Directrice de la Communauté de Communes du Sisteronais
Monsieur Christian HAUPT, Directeur de la Communauté de Communes du Haut-Buëch
Madame Francine CARRETERO, Technicienne de la Communauté de Communes de Ribiers-Val de Méouge
Madame Patricia MOSTACHETTI, Technicienne de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule
Madame Marie ALCARAZ, Technicienne au SIVOM la Motte-Turriers
Madame Brigitte DELADEUILLE de la Communauté de Communes du Serrois